

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR.

30 fr.

16

8

PORTE:

35 fr.

18

10

On s'abonne:

A SAUMUR,

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste.

chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 25 AOUT 1886

SUPPRESSION

DE LA LIBERTÉ ÉLECTORALE

Désormais, les maires peuvent se permettre de faire enlever par la garde-champêtre les affiches électorales des candidats. Leur seront désagréables.

Si nos lecteurs mettent en doute notre affirmation, nous les renvoyons à la Cour de Poitiers, devant laquelle un maire et un garde-champêtre, poursuivis en police correctionnelle pour avoir lacéré des affiches électorales, ont été acquittés purement et simplement, attendu que leurs intentions étaient pures et qu'ils avaient agi pour un motif honnête.

La Cour de Poitiers a eu soin de constater, dans son arrêt, que les deux fonctionnaires inculpés n'avaient point eu la mauvaise pensée de faire du tort aux candidats. Ils avaient supprimé les affiches et qui pouvaient, par hasard, être des candidats agréables à l'administration. Mais, sans autre aucune malveillance, ces fonctionnaires avaient remarqué que les professions de foi des conservateurs portaient sur les noms de leurs administrés, que des mauvais propos et même des rixes pourraient s'ensuivre. Pour prévenir ces fâcheux effets, ils ont fait disparaître la cause. La Cour de Poitiers, tenant compte de cette correction intentionnelle, les a renvoyés indemnes, et peu importe qu'elle ne leur adressât des félicitations.

Nous nous imaginions, dans notre simplicité, que la loi du 29 juillet 1884, en interdisant d'une manière absolue la lacération des affiches électorales, et en édictant une aggravation de peine pour le cas où le fonctionnaire commis par un fonctionnaire public avait voulu permettre aux candidats de se faire connaître librement en communication avec les électeurs, sans que ni maire, ni garde-champêtre, ni personne pût s'en mêler. Il paraît que nous nous trompions. La

Cour de Poitiers nous apprend que, en pareille matière, la fin justifie le moyen, alors même que ce moyen est absolument illégal.

La fin, c'est évidemment le bon plaisir du gouvernement.

Le gouvernement d'ailleurs n'a-t-il pas déclaré à la tribune, par l'organe de M. Sarrrien, que toutes les lois du monde n'empêcheraient le gouvernement de faire arracher, en vertu d'un droit supérieur de haute police, les affiches qui le gêneraient. Ni la Cour de cassation ni le Conseil d'Etat n'ont eu assez d'autorité pour persuader au gouvernement que, en agissant ainsi, il commettrait une illégalité flagrante et se mettrait en révolte contre les dispositions les plus formelles de la loi. Malgré la loi, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, la police continue à arracher.

Pourtant, nous n'avions pas encore vu une décision judiciaire approuvant la théorie gouvernementale.

L'arrêt de la Cour de Poitiers est une chose grave.

Si les maires, les gardes-champêtres et les commissaires de police n'ont qu'à alléguer et à prouver plus ou moins la pureté de leurs intentions pour pouvoir lacérer impunément les affiches électorales, les candidats qui n'auront pas le bonheur de plaire à l'administration éprouveront désormais de grandes difficultés pour communiquer avec leurs électeurs. Il ne manquera pas de fonctionnaires bien intentionnés qui tiendront à manifester leur zèle pour la bonne cause et leur amour de la paix publique, en faisant disparaître des affiches propres à faire naître de coupables pensées.

Et nous n'avons plus qu'à constater la suppression de la liberté électorale.

Chronique générale.

LES PROJETS DE M. GRÉVY.

Le Figaro publie les nouvelles suivantes dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« M. Grévy s'est trouvé très fatigué dès les premiers jours de son arrivée : deux indispositions assez graves, deux étourdissements assez longs ont vivement inquiété son entourage, et le rétablissement de ses forces est trop incomplet pour que sa famille ne songe pas à éloigner le plus longtemps possible et le plus complètement possible le Président des tracasseries incessantes de la politique.

« M^{me} Grévy s'est effrayée, et, par un sentiment d'affection bien compréhensible, elle veut que son mari donne sa démission.

« Mais M. Grévy ne consent à se retirer que s'il a la certitude absolue de voir nommer à sa place son ami intime, son conseiller et son confident, M. de Freycinet. Et c'est pour cette raison que M. de Freycinet est auprès du Président de la République, à Mont-sous-Vaudrey, depuis plus de quinze jours.

« Le président du conseil n'a mis dans la confidence de ce petit complot, complot bien légitime en somme, qu'une seule personne parmi ses collègues, M. Granet, le ministre des postes et télégraphes.

« Mais il annoncera samedi prochain cette grande nouvelle aux ministres réunis tout exprès au conseil de cabinet, au quai d'Orsay.

« C'est au Luxembourg que l'on a cherché le premier appui secret.

« M. de Freycinet est assuré, paraît-il, du concours de la presque unanimité des sénateurs : il est persuadé qu'il peut compter à la Chambre sur plus de deux cents voix : ce serait la majorité certaine au Congrès.

« M. de Freycinet s'illusionne peut-être. Il aura à lutter contre les amis de M. Brisson, contre ceux de M. Jules Ferry; en outre, il aura une grande partie de la droite contre lui.

« Mais il est sûr de l'appui de M. Clémenceau.

« M. Clémenceau devenant le grand électeur de France, le « tombeur » des ministres et le « faiseur » de présidents.

« La chose est assez curieuse pour être notée.

« Tels sont les projets de M. Grévy. »
« Ces projets ont été tenus secrets: ils seront démentis officieusement, si les pourparlers avec l'extrême gauche viennent à échouer.

« Mais ils sont vrais, et nous sommes peut-être à la veille d'apprendre la démission de M. Grévy. »

Les journaux du soir donnent un démenti aux informations du Figaro; leur note, différente de forme, est identique au fond; et il n'est pas difficile de deviner l'origine.

Mais les Nouvelles, d'après leurs informations, affirment en pleine connaissance de cause que l'état de santé du Président de la République inspire, surtout depuis quelques jours, les craintes les plus vives à son entourage.

M. Jules Grévy est une machine usée dont la moindre secousse peut amener le détraquement.

Il a de longues somnolences, de fréquentes prostrations d'ordre comateux, des éblouissements, des syncopes. Il est à la merci de la première attaque.

Dans ces conditions, soit qu'une démission intervienne, soit que la mort s'en mêle, il faut s'attendre à la prochaine vacance de la Présidence de la République.

Ferrystes, Freycinetistes, Clémencistes, tenez vous prêts.

Le Radical estime qu'en présence des événements d'Orient, la France doit garder une attitude expectante.

AU TONKIN. — On assure que, si M. Paul Bert abandonne son poste de résident général en Extrême-Orient, M. de Freycinet proposera à M. Jules Ferry d'aller gouverner ce Tonkin dont il a exalté le climat si doux, les mines si riches, la pacification si complète. M. de Freycinet a la plaisanterie lugubre, et nous ne croyons pas trop nous avancer en annonçant que M. Jules Ferry

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARCHE LACHÈSE

Deux mois s'étaient écoulés depuis que l'artiste avait annoncé son entrée dans une nouvelle ville, et pas une ligne, pas un mot n'était parvenu à Marguerite. La lettre si chaude, si pleine de vie qu'elle avait écrite le premier janvier n'avait reçu aucune réponse. Qu'était devenu le pauvre musicien ?

Le dimanche quarantaine passa. Puis, le clocher à son tour, un vrai clocher breton, annonça Pâques par ses grandes volées. Et, tout comme celui de la paroisse de Saint-Sulpice et de Notre-Dame de Plou-Brad fit entendre des notes triomphantes.

Le lendemain, un grand dîner amena de nombreux convives au château.

Le dîner, était déjà nombreux quand ils furent réunis. Ils remarquèrent immédiatement que le visage de la comtesse trahissait une joie inaccoutumée. Une chose d'ému, d'heureux, paraissait briller dans son regard, dictant chacune de ses paro-

les. Cette même joie semblait régner dans la réunion.

Les Suber n'eurent pas le temps d'en apprendre la cause. Ils venaient à peine de s'asseoir quand la porte de la galerie s'ouvrit et, sans façon, d'un air de maître, un jeune homme entra dans le salon.

Les trois exilés éprouvèrent un même saisissement. Pour le baron et sa femme, ce jeune homme était le marquis Robert de Somareuil, un des plus charmatants habitués du salon de la princesse Vanooof. Pour Marguerite, il ne portait qu'un nom... il s'appelait l'étranger du chemin de la fontaine.

Il s'approcha de M^{me} de Mahaut, lui dit à demi-voix :

— J'ai donné l'ordre que vous savez, ma mère.

— Sa mère ! il l'appelait sa mère ! il donnait des ordres dans le castel !

M^{me} de Mahaut s'avança vers M^{me} Suber.

— Si je ne me trompe, dit-elle en souriant, je n'ai pas à vous faire connaître le marquis de Somareuil. Du moins que j'aie le bonheur de vous présenter mon petit-fils.

Son petit-fils ! Ainsi, elle n'était pas morte tout entière, cette fille unique si amèrement pleurée ! La mère du marquis de Somareuil s'était appelée Catherine de Mahaut !

La baronne regardait le jeune homme sans pouvoir parler.

— C'est vous ! dit-elle enfin.

— C'est moi ! répondit-il.

Que de choses ils se disaient dans ces trois mois !

Le baron lui serra, lui étreignit les mains en silence. Il était peut-être encore plus éloquent !

Alors le comte se conduisit à Marguerite. La jeune fille rougit légèrement. M^{me} de Mahaut lui nomma son petit-fils. Marguerite s'inclina.

— Ah ! ma mère ! dit le jeune homme en souriant, croyez-vous donc être la première à me présenter à M^{me} Suber ? Avez-vous une telle illusion ?

Marguerite rougit davantage. Mais la conversation ne put continuer. De nouveaux invités entraient et le marquis se devait à toutes les bienvenues.

A table, M. de Somareuil prit place près de M^{me} Suber. Ni l'un ni l'autre ne firent beaucoup d'honneur aux mets qui leur furent présentés. Lui, paraissait très ému, mais joyeux. Elle, pâle, tremblante, l'interrogeait tout bas sur ce noble et charmant Paris qu'elle avait connu à travers un voile d'or. Elle lui nommait tous leurs amis communs, elle n'oubliait personne et n'osait lui demander si, dans ce milieu enivrant, son souvenir, à elle, vivait encore...

Le marquis ne quittait pas Marguerite des yeux.

— Je connaissais peu M^{me} Suber, dit-il enfin.

Je l'avais entrevue au bois...

— Et elle ne vous connaissait pas du tout, sans doute, répondit la baronne, puisque un départ subit vous avait empêché de répondre à nos invitations. Je ne comptais la conduire dans le monde que l'hiver dernier. Pourtant, la princesse la réclamait avec instance. Mais je la trouvais trop jeune et je savais bien qu'une concession en amènerait forcément beaucoup d'autres.

— De mon côté, j'avais pensé avoir l'honneur de la rencontrer pendant cet hiver, dit le marquis. Mais, continua-t-il, cet espoir a eu deux raisons d'être déçu. M^{me} Suber n'était plus à Paris, et moi j'étais à Rome, où je viens de passer plus de quatre mois.

Il ajouta :

— C'est ma grand-mère qui a souhaité ce voyage.

— Mais, reprit la baronne, je ne puis vous exprimer mon étonnement. Comment se fait-il que, depuis que nous sommes ici, fort entourés, fort répandus maintenant, grâce à l'exquise bonté de M^{me} de Mahaut, jamais votre nom n'ait été prononcé devant moi ?

— Ne vous en étonnez pas, madame, dit M. de Somareuil. Personne n'est plus inconnu que moi à Plou-Brad. Et, moi-même, je découvre, en ce moment, le pays de mes pères ! Ma famille paternelle habite les Vosges. C'est à six lieues de

refusera de faire un voyage d'où tant de missionnaire et soldats ne sont pas revenus, et que M. Paul Bert semble désireux d'abrèger.

On sait que la Chancellerie exige le port d'une petite croix avec les rubans d'ordres étrangers lorsque ces rubans sont rouges, afin que l'on ne confonde pas le Christ de Portugal, le François-Joseph et Mérite d'Autriche ou le Léopold belge avec la Légion d'Honneur.

Les rubans rouges à liserés étaient tolérés, mais certains fabricants avaient fait faire des liserés tellement imperceptibles que la Chancellerie vient d'étendre la prescription indiquée ci-dessus. — Désormais on ne pourra porter le ruban seul des décorations suivantes, sans y joindre la croix, petit module, de l'ordre :

Léopold d'Autriche; Croix civique de Belgique; Christ du Brésil; la Couronne d'Italie; Sainte-Anne, Saint-Stanislas et Alexandre Newski de Russie; Saint-Grégoire-le-Grand du Saint-Siège; Nicham de Tunisie; Medjidié de Turquie; Takovo de Serbie; Saint-Olaf de Suède; croix du Cambodge; Kaméhaméha de Hawaï; Eléphant blanc de Siam; Etoile brillante de Zanzibar.

ET M. NIVERT ?

Sous ce titre, on lit dans la Patrie :

« Chaque matin, nous consultons l'Officiel et nous y cherchons la décision ministérielle qui suspende de son grade M. Nivert, comme en a été suspendu M. de Witt.

» Le cas du premier est, en effet, autrement grave que celui du second, puisque M. Nivert ne s'est pas borné à rappeler dans sa circulaire le grade dont il est revêtu, mais qu'il a convoqué les territoriaux en armes et s'est fait tirer des salves.

» On ne s'explique pas que sous un régime d'égalité, alors qu'il s'agit de règlements militaires qui doivent être appliqués d'une manière conforme, il y ait une telle place pour l'arbitraire. Mais M. le général Boulanger tient sans doute à ce que l'on sache bien qu'il traite tout autrement les officiers suivant qu'ils sont d'honnêtes gens ou qu'ils sont... ses amis. »

BULGARIE

Au moment où la prince Alexandre est renversé par une conspiration, il est intéressant de rappeler les principaux faits qui se sont passés sous son règne.

C'est le traité de Berlin qui constitua en 1878 une principauté en Bulgarie. L'année suivante, le 29 avril 1879, l'Assemblée des Notables bulgares, réunie à Tirnova, après avoir élaboré le règlement organique de la principauté, appela au trône le prince Alexandre de Battenberg.

Ainsi que le voulait le traité de Berlin, ce choix fut soumis aux puissances signataires qui lui donnaient leur approbation.

Le prince Alexandre I^{er}, neveu du grand-

duc de Hesse, est né le 5 avril 1857. Au moment où il fut nommé prince de Bulgarie, il occupait le grade de général-major prussien au régiment des gardes du corps; il était en outre lieutenant-général d'un régiment russe et colonel d'un régiment de dragons autrichiens.

Le 18 septembre 1885, au retour du voyage du prince Alexandre, qui avait été assister, à Londres, au mariage de son frère avec la princesse Béatrix, une révolution éclata à Philippopoli; le gouverneur turc fut fait prisonnier comme il vient d'arriver au prince Alexandre, et la Roumélie proclama son union avec la Bulgarie; peu de temps après, le prince de Battenberg entra triomphalement à Philippopoli.

Mais la Serbie n'était pas restée indifférente à ce doublement territorial de la principauté bulgare. Le 14 novembre 1885, la guerre éclata à la suite d'une violation de frontières.

Le prince Alexandre prit le commandement des troupes bulgares qui subirent plusieurs échecs au commencement de la campagne, mais bientôt les Serbes durent reculer à leur tour et les Bulgares pénétrèrent en Serbie. Le prince Alexandre voulait poursuivre ses succès et entrer à Belgrade lorsque l'Autriche intervint.

La paix fut conclue sur le pied du statu quo ante.

Quel sera le successeur du prince déposé? Aucun membre des dynasties régnantes en Europe ne peut être élu par les Notables bulgares dont le choix doit être confirmé par le sultan et agréé par les grandes puissances.

Derrière ce petit trône de Bulgarie se cachent de grosses intrigues à l'aide desquelles M. de Bismarck maintient la triple alliance, et nous avons le droit et le devoir comme Français de ne pas partager la joie que manifeste la presse allemande. Quand on illumine à Berlin, c'est le cas en France de méditer sur la pénible situation de notre pays.

Le Times dit qu'il est possible que la Russie n'ait pas joué directement un rôle dans les événements de samedi, mais qu'aux yeux du monde entier la déposition du prince Alexandre sera considérée comme une victoire pour cette puissance.

« Si la chute du prince Alexandre, ajoute le Times, est un triomphe pour la diplomatie russe, elle est, bien qu'à un moindre degré, le contraire pour la diplomatie anglaise. Ce serait pure affectation que de prétendre que l'Angleterre n'est pas touchée, et sérieusement touchée, par cette soudaine et dangereuse réouverture d'une question que nos hommes d'État avaient eu tant de mal à fermer. Toutefois, ce ne sont pas les intérêts anglais qui se trouvent le plus engagés dans les événements dont Sophia est le théâtre; ce n'est pas vers l'Angleterre que les yeux se tourneront tout d'abord pour chercher à discerner quelles seront les conséquences de ces événements si imprévus. La clef de la situation n'est pas à Londres, mais bien à Vienne, ou plutôt à Berlin.

» La première et inquiétante question que tout le monde va se poser, c'est jusqu'à quel point les hommes d'État de l'Autriche et de l'Allemagne étaient préparés à la dernière manifestation de l'activité russe dans la péninsule des Balkans; dans quelle mesure ils sont disposés à accepter les conséquences qui vont en résulter. La confiance dans la solidité et la puissance de l'alliance austro-allemande est trop grande pour qu'on croie que la Russie ait pu agir sans se soucier de ses voisins de l'Ouest ou que, si elle s'est risquée à le faire, ces voisins ne lui fassent voir bien vite l'erreur de son procédé. »

Vienne, 24 août.

On mande de Giurgevo à la Correspondance politique :

« L'armée bulgare, qui est dans la Roumélie orientale, a fait un prononciamiento en faveur du prince Alexandre.

» Le colonel Moulkaroff a été proclamé chef du gouvernement. La garnison et la population de Schoumla et de Tirnova se sont également prononcées en faveur du prince.

» Le mouvement s'accroît.

» On dit que le prince a été emmené à Réniroussi comme prisonnier sur son propre yacht. »

La nouvelle des événements de Sofia a produit une véritable stupéfaction dans le pays. On signale des symptômes favorables au prince Alexandre dans plusieurs garnisons.

Routschouk. — Le gouvernement provisoire a décidé d'appeler le peuple bulgare et rouméliote en plébiscite pour se prononcer sur la déposition du prince et la soumission en protectorat de la Bulgarie et de la Roumélie au Czar.

Nouvelles militaires.

Le Progrès militaire dit ce qu'il pense sur la récente circulaire Boulanger :

Marcher au pas, ça fait aimer la gloire !

« Ce refrain d'une vieille chanson nous est revenu à la mémoire en lisant la circulaire du 18 août, prescrivant que les musiques iront chercher ou reconduiront en gare les détachements de recrues, de réservistes ou de territoriaux qui se rendraient d'une ville de garnison à une autre pour une période d'instruction.

» Trop souvent nous avons été à même de constater le désordre qui régnait dans ces bandes, n'ayant de militaire que le nom, insuffisamment encadrées et manquant encore ou n'ayant plus le lien moral qui constitue une « troupe. »

» La présence à leur tête d'une musique ou d'une fanfare réparera tout cela. Avec la musique on marche au pas, on s'aligne naturellement par files, on observe le silence. La foule vous regarde, vous suit, et quelque tenue qu'on ait, on veut, sinon être admiré, au moins ne pas être « blagué. »

» La circulaire du 18 août, bien qu'ayant

Somareuil, lui, n'en faisait pas mystère.

Marguerite eut également sa part de ces entretiens. Pendant un moment aussi prolongé que la discrétion pouvait le permettre, le marquis et la jeune fille causèrent de cet autre pays où tous les deux avaient puisé les mêmes impressions, les mêmes souvenirs, mais où elle seule, la pauvre enfant, avait laissé, brisées, toutes ses espérances.

Toutefois, si intéressants, si émouvants que fussent les sujets ainsi abordés, il en était un autre qui ne quittait pas M^{lle} Suber. Une question lui brûlait les lèvres; elle n'osait pas l'exprimer. A chaque instant, elle souriait à demi en levant sur le jeune homme un regard interrogateur. Le marquis finit par dire :

— Mademoiselle, sans être prophète, je crois que, dans ce moment, je pénètre votre pensée.

— Peut-être, dit-elle.

Alors, plus bas, elle demanda :

— L'avez-vous encore ?

Et il répondit :

— Oui, je l'ai et je le garderai tant que je posséderai quelque chose en ce monde. Sauf ne me quittera jamais.

(A suivre.)

déjà fourni matière à quelques plaisanteries banales, est excellente. Il ne s'agit là que des détails qui constituent l'ensemble. Des drapeaux propres sur les façades des établissements militaires, au lieu de guenilles, un détachement discipliné, dans les rues, au lieu d'une bande en désordre, toutes ces choses sont plus importantes que quelques uns ne l'imaginent. Il y a beaucoup de chance pour qu'une « belle troupe » soit une bonne troupe et « aime la gloire » l'occasion. »

Un fait bien rare : la liste de Saint-Cyr a été modifiée samedi, malgré sa publication officielle.

Le ministre de la guerre a fait ajouter à la liste d'admissibilité le nom de M. Lacey. Ce candidat, possédant, au moment du Concours, les deux diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences, ne les avait pas présentés aux examinateurs et avait, par cette omission, perdu l'avantage de cinquante points accordés aux candidats pourvus des deux baccalauréats complets.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 août.
Il y a sur l'ensemble de la cote un mouvement de reprise dont nos rentes bénéficient : 3 0/0, 82 1/2; 4 1/2 0/0, 109.45.

L'action du Crédit Foncier se maintient à 470. Les obligations Foncières et Communales ont un marché très animé, notamment les obligations lots émises en 1879, 1880 et 1885.

On demande à 456 l'action de la Société Générale. Le bilan arrêté au 31 juillet témoigne d'une grande activité dans tous les services. Ce bilan a apporté à la formation du dividende son contingent normal.

On cote à 395 l'action de Panama. Les versements de libération continuent à s'effectuer, le préparant la reprise.

Demandes sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Le Crédit Lyonnais est plus lourd. La tentative faite en vue de relever les cours a échoué. Les ventes sont devenues plus nombreuses. La société apporte des charges énormes qui rendent bien difficile la constitution du dividende.

Immobilité des cours sur les actions de nos Chemins de fer.

Excellente tenue des obligations.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Le service du chemin de fer de l'Etat, sur la ligne de Saumur à Château-du-Loup, est loin de répondre aux besoins des populations pour les communes les plus rapprochées de Saumur.

Le premier train de voyageurs desservant Vivy, Blou, Vernantes, part de Saumur (Orléans) à 7 heures 57 du matin, et il y a plus d'autres trains pour ces localités qu'à 3 heures 4 du soir; soit plus de 7 heures d'intervalle.

Cependant il part un train à 4 h. 30 après-midi, lequel s'arrête à ces gares intermédiaires, mais n'admet pas de voyageurs à ces mêmes gares.

Le retour ne laisse pas moins à désirer. Les voyageurs qui ont quitté Saumur à 7 h. 57 du matin ne peuvent rentrer qu'à 40 h. 45 du matin, et ils n'ont pas eu le temps de traiter leurs affaires, ou à 8 h. du soir, ce qui entraîne pour eux une perte de temps considérable : soit douze heures 1/2 d'intervalle.

Il serait facile à la commission des chemins de fer de l'Etat d'obvier à ces inconvénients :

Pour l'aller, il suffirait que le train express de 4 h. 28 admit des voyageurs pour Vivy et Vernantes, les deux localités les plus importantes.

Pour le retour, que ces mêmes gares puissent délivrer des billets pour Saumur au train qui entre en gare d'Orléans à 4 h. 53 du soir.

Peut-être la commission trouvera-t-elle des combinaisons plus satisfaisantes. Mais nous ne voulons pas empiéter sur ses attributions. Nul doute que ce simple exposé ne suffise pour qu'il soit apporté dans le service de cette ligne une prompte modification qui réponde au vœu de nombreux intéressés. La ligne elle-même aurait tout avantage aux changements réclamés.

A l'occasion de l'assemblée qui s'est tenue dimanche dans le quartier des Ponts, la Petite France s'indigne que l'on conserve

Plombières que se trouve notre château. J'y suis né et c'est là que, cinq ans plus tard, ma mère, mon admirable mère, nous a été enlevée. Mon père a résisté aux larmes de ma grand'mère, il m'a gardé près de lui. Quand il est mort, j'avais douze ans. J'ai été saisi, c'est le mot, par mon grand-père de Somareuil. D'autre part, les de Mahaut sont étrangers à la Bretagne. Seule, ma grand'mère y gardait le castel et les traditions des Kercouët, dont elle est issue. Elle est enfin revenue à son berceau breton, mais elle y est revenue seule. Je n'ai jamais pu quitter, même pendant quinze jours, cet aïeul qui m'avait élevé et que de terribles infirmités rendaient morose et jaloux de ma présence. Ma grand'mère passait tous les étés près de nous, à Somareuil. A l'automne, elle revenait à Plou-Brad, pendant que nous allions prendre nos quartiers d'hiver à Paris. Vous voyez, dit-il en riant, que je suis Armoricain de fraîche date, si toutefois peut ainsi parler le dernier rejeton des Kercouët.

Mon aïeul est mort au mois de mai. Je comptais dédommager ma grand'mère de m'avoir vainement désiré pendant vingt ans. Retenu cet été à Somareuil, je voulais m'établir à Plou-Brad vers le milieu de l'automne et devenir, pendant de longs mois, un Breton bretonnant. Eh bien ! reprit-il en souriant de nouveau, voilà que l'esprit de contradiction a saisi tout à coup ma grand-

mère. Elle a voulu, elle a ordonné que le châtelain de Bretagne se transformât en pèlerin roméen...

— Je le comprends un peu, je vous l'avoue, répondit M^{me} Suber. Puisque jusqu'à ce jour vous étiez demeuré lié à une chaîne légère peut-être, mais certainement fort courte, M^{me} de Mahaut a dû souhaiter que vos premières heures de liberté fussent données à Rome plutôt qu'à Plou-Brad.

— Ma grand'mère est souverainement sage, reprit le jeune marquis.

» Un vieil adage breton disait : « Antiquité de Penboët, vaillance de Duchâtel, richesse de Karman, beauté de Kerjean, esprit de Kercouët. »

— Et de telles races ne dégénèrent pas, même dans leurs derniers descendants, répondit gracieusement M^{me} Suber.

On se levait de table. M. de Somareuil lui offrit son bras.

— Oui, dit-il en la reconduisant au salon, oui, madame, je puis dire que toutes les surprises qui m'attendaient dans ce pays de mes aïeux, la plus douce, la plus saisissante est assurément de vous y rencontrer.

— Hélas ! soupira la baronne.

Pour toute réponse, le jeune homme prit la main de la pauvre femme et la porta respectueusement à ses lèvres.

Au cours de la soirée il causa longuement avec le baron. Le baron ! se titre circulait enfin. M. de

qui précède la gare le nom de Pont Wilson, a nom qui réveille de si tristes souvenirs, dit-elle.
Nous ferons remarquer que ce pont n'a jamais reçu aucune plaque et que, depuis 1834, c'est le peuple qui l'appelle ainsi. On ne dit que la Petite France, il sera difficile de le faire désigner autrement dans la population. Pont Wilson même ne prendrait guère.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :
Tours, le 23 août 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer ces quelques lignes dans votre prochain numéro :

La Petite France, dans son numéro du 23 août, insère, en 2^e page, l'avis suivant :

Depuis le 12 août dernier, M. Halley, précédemment représentant de la Petite France, au Mans et à Angers, ne fait plus partie de l'administration de ce journal. M. Wilson, que j'ai vu la semaine dernière, a décidé la suppression des succursales qui n'ont été créées que pour lancer la Petite France. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, les succursalistes (sic) deviennent inutiles; nous n'avons mangé, cette année, près de 60,000 fr., il faut réduire les frais.
Voilà les motifs de mon renvoi. Je mets en défi qui que ce soit d'élever le plus petit doute touchant mon honorabilité.
Agréez, etc.

EUGÈNE HALLEY,
8, rue Saint-Lazare, à Paris.

Cette lettre a été adressée également au comité de l'Ouest.

TABLEAU DES ÉLECTIONS.

Dans son numéro de samedi, le Journal d'Indre-et-Loire donne un tableau synoptique de toutes les élections de France des 15 août 1886 où il expose les sièges gagnés ou perdus dans chaque département par les conservateurs.

Nous ne savons à quelles sources notre collaborateur a puisé ces données; son tableau contient une erreur grosse pour le département de Maine-et-Loire. Les conservateurs de l'Anjou ont gagné six sièges au Conseil général, ceux de Saumur et de Beaufort; le tableau ne leur attribue qu'un. C'est une inexactitude que nous ne nous dit que le tableau ne contienne pas, pour d'autres départements, des erreurs semblables au profit des républicains.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Le procès-verbal officiel :

Après avoir les conclusions de M. Suarès, rapporteur de la 1^{re} commission, le conseil fixe la taxe personnelle pour 1887, qui est :

Pour la commune d'Angers, la journée, 2 fr. 40; et la cote personnelle, 2 fr. 40; pour la commune de Saumur, la journée, 2 fr. 40; et la cote personnelle, 2 fr. 40; pour les autres communes du département, la journée, 0 fr. 50; et la cote personnelle, 0 fr. 50.

Sur la proposition de M. le vicomte de Bourdonnaye, rapporteur de la 3^e commission, le Conseil remercie M. le préfet de sa demande une subvention de 40,700 francs pour la restauration de l'église de Saint-Martin.

Une subvention de 300 fr. est allouée à la commune de tir des 71^e et 72^e régiments terribles d'infanterie. M. des Nouhes, rapporteur, espère que la ligne de La Flèche à Angers sera mise en circulation en octobre.

Le Conseil général émet le vœu que la commune de Doué-la-Fontaine soit agrandie.

M. le préfet déclare qu'il n'a aucune objection à faire en ce qui concerne la commune de Cholet à Nantes, Chalonnais à Cholet, Segré à La Possonnière, Saumur à Cholet, et du raccordement des lignes de Nantes à Cholet.

M. le préfet déplore que le gouvernement, par son manque de fonds en travaux publics, ne permette pas de pousser plus haut, ce qui cause un grave préjudice à nos populations agricoles.

M. le sous-préfet de Villefranche, M. Edeling, ancien sous-préfet de Saumur, demande au Conseil général de prendre à sa charge la somme de 136 fr. pour dépenses qu'il a faites à Saumur sans l'autorisation du Conseil général.

M. Robert, au nom de la 3^e commission refuse de payer les dettes de M. Edeling. — Adopté.

Le Conseil général a voté une somme de cinq cents francs pour participation au centenaire de M. Chevreul. M. de Maillé a soutenu la proposition, disant qu'il fallait bien faire quelque chose pour les hommes illustres âgés de cent ans, et que ce serait un encouragement à vivre autant.

Le Conseil général a voté également les crédits nécessaires à la traverse des Rosiers, ceux demandés pour un chemin de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Le Patriote annonce, dit l'Union de l'Ouest, que M. le ministre n'a pas agréé le vœu émis par le Conseil général pour reporter au 5 septembre l'ouverture de la chasse en Maine-et-Loire, qui reste fixée au 29 août.

Quelle raison peut avoir M. le ministre pour faire massacrer le gibier huit jours plus tôt? Quel intérêt politique peut prévaloir, dans l'esprit de M. Sarrien, étranger au département, sur l'avis très compétent formulé par le Conseil général, qui soit mieux que M. Sarrien de quoi il parle et quels intérêts doivent être sauvegardés dans ce pays et à cette époque de l'année? Il est évident que le ministre s'amuse à vexer le Conseil général de Maine-et-Loire. Une bêtise!

LE FESTIVAL DE BOURGUEIL. — On écrit que la fête de Bourgueil, dimanche dernier, a été charmante. De tous côtés l'entrain était admirable, et, lorsque les gens des communes voisines arrivaient, tambour battant, musique en tête, c'étaient partout des cris répétés et des vivats unanimes, l'expression, enfin, de cette joie folle et communicative qui s'allume de proche en proche comme une traînée de poudre.

Les musiques qui se sont fait entendre ont toutes fait les plus louables efforts. Notons cependant, comme dignes d'une mention spéciale, la musique municipale de Chinon, que nous voudrions cependant voir varier un peu son répertoire, et la musique de Saumur (l'Harmonie Saumuroise), toute jeune encore, mais dirigée avec beaucoup de goût par M. Goubault, un artiste dont l'éloge n'est plus à faire.

Le soir, les illuminations étaient brillantes. A Bourgueil, chacun apporte sa part d'entrain et de bonne volonté aux fêtes populaires. Aussi, il faut bien le reconnaître, ces fêtes sont gaies et bruyantes à faire envie aux voisins moins accessibles à l'enthousiasme.

La situation agricole.

Il est à peu près établi aujourd'hui, bien que les battages ne soient pas encore avancés, que notre récolte en blé donnera un déficit plus considérable qu'on ne l'avait d'abord présumé.

Les intempéries du printemps et les conditions défavorables qui ont présidé au tallage, à l'épiage et à la floraison, ont eu une influence des plus fâcheuses sur la récolte. Ajoutons que, dans certaines contrées, la formation du grain s'est opérée dans de mauvaises conditions, que la maturation a été contrariée par la température et que la rentrée s'est faite par la pluie.

Il est plus que probable que, malgré les avis de la culture, la statistique officielle portera le chiffre de la récolte de cette année à 140 millions d'hectolitres, c'est-à-dire à 2 millions de moins que celle de 1885. Il est cependant évident pour les cultivateurs que la récolte de cette année est loin de valoir celle de l'an dernier et qu'elle atteindra à peine 100 millions d'hectolitres.

Dans les autres pays d'Europe, la situation n'est guère plus brillante.

En Angleterre, on estime que la production sera d'environ 16 0/0 au-dessous de la moyenne. En Allemagne, elle n'atteindra certainement pas la moyenne. En Belgique, on a des craintes sur le rendement. Le déficit en Hongrie est évalué à 20 0/0. Des pluies abondantes ont causé en Roumanie de grands dommages aux blés. En Russie, par suite de l'humidité constante, les blés pourrissent sur pied dans les provinces du nord et du centre. L'Italie accuse un déficit de 10 0/0. On considère, par contre, la récolte de l'Espagne comme bonne.

Tout fait présumer que les besoins de l'Europe seront beaucoup plus considérables que l'année dernière.

Le rendement des avoines sera généralement supérieur à celui des blés. C'est une compensation qui n'est pas à dédaigner, les avoines ayant moins souffert que les blés des dépréciations lamentables causées par la concurrence étrangère. Les cultures d'avoines sont les seules qui leur laissent un peu de profit alors que les blés, même à grand rendement, ne couvrent pas leurs frais de culture. — Cette désolante situation de nos blés s'améliorera-t-elle enfin, dans un temps plus ou moins prochain? Il n'est guère permis de l'espérer, en présence des importations de plus en plus considérables déjà constatées et qui se continuent avec une activité dévorante en Amérique et aux Indes. Le négoce de ces contrées n'a eu garde de ne pas profiter du coupable ajournement de la loi sur les céréales, voté sur la demande de M. Develle. Grâce à ce répit, les Américains et les Anglais qui exportent les blés des Indes se hâtent d'envahir nos marchés avant la rentrée de nos Chambres et ils maintiendront la baisse, qui ruine notre agriculture, pendant toute l'année, même au cas où la hausse proposée de 2 fr. serait votée. Voilà le fruit de l'ajournement voté sur la demande de notre ministre soi-disant de l'agriculture!

(Journal des Campagnes.)

ANGERS. — On lit dans le journal de M. Wilson :

« Un de nos confrères annonçait lundi que la « fanfare du marquis de Foucault » était dissoute. Nous sommes en mesure d'annoncer que cette société s'est reconstituée immédiatement et a pris pour titre : Angers-Fanfare.

« Si nos renseignements sont exacts, cette société ne tarderait même pas à donner signe de vie. »

PETITE CHRONIQUE THÉÂTRALE

On lit dans le Patriote :

Nous avons déjà parlé de notre future première chanteuse, M^{me} Lebec-Espigat. L'Europe artistique publie la note suivante, que lui adresse son correspondant d'Arcaçhon :

« La Traviata a fourni à notre chanteuse légère, M^{me} Lebec-Espigat, l'occasion de remporter un véritable triomphe. La crânerie et la finesse qu'elle a déployées durant toute la soirée, et particulièrement dans son grand air du premier acte, ont émerveillé l'auditoire, aussi les rappels ne lui ont pas été ménagés. »

Nous lisons dans le même journal :

« On nous mande des Sables-d'Olonne que M. Norval vient de jouer au Casino avec un vif succès le Chalet, Faust, Si j'étais Roi, Mignon, Haydée, les Mousquetaires.

« Ajoutons que M. Norval est engagé au théâtre d'Angers, pour l'emploi de première basse en tous genres. »

Nous apprenons, d'autre part, que M^{me} de Vita, la jeune et charmante artiste tant applaudie sur notre scène, l'année dernière, dans Mignon, Charles VI, Aïda, etc., vient de contracter un brillant engagement en Italie. Elle partira dans quelques jours et se trouve à Paris en ce moment. Nous ne doutons pas de son succès sur les scènes italiennes.

PRÉPARATION AU CONCOURS POUR LE COMMISSARIAT DE MARINE

Depuis sa fondation, la Faculté libre de Droit d'Angers a vu un certain nombre de ses élèves se présenter au Commissariat de marine. Les succès qu'ils ont obtenus dans cette carrière sont un encouragement pour l'avenir. Aussi, pour répondre au désir des candidats au Commissariat de marine, qui ne trouvent nulle part une école spéciale, il sera établi l'an prochain (année scolaire 1886-87) une préparation spéciale à cette carrière près des Facultés libres d'Angers. Les candidats auront, avec des cours de Droit commercial et de Droit criminel sur les matières comprises dans le programme, des conférences d'histoire maritime et militaire, de littérature, de géographie. Des compositions littéraires et historiques conformes au programme leur seront corrigées par les professeurs de littérature et d'histoire.

Pour toutes informations, s'adresser à M. le doyen de la Faculté de Droit ou à M. le doyen de la Faculté des Lettres, à Angers.

LOUDUN. — La Petite France apprend avec plaisir qu'à l'occasion de l'inauguration de la ligne de Loudun à Châtellerault, inauguration qui doit avoir lieu dans le courant du mois prochain, MM. Granet, ministre des postes, et Boulanger, ministre de la guerre, gracieusement invités par MM. Héault et Bazille, conseillers généraux de la Vienne, viendront à Loudun, à Montsur-Guesnes et à Châtellerault.

LE MILDEW DANS LA SARTHE. — Nous lisons dans la Sarthe qu'une commission qui vient de faire une tournée dans les vignobles du canton de Château-du-Loir, a constaté partout la présence du mildew.

Cette maladie, dit le Journal de Château-du-Loir, s'était déjà montrée légèrement vers la fin de juin, mais les chaleurs du commencement de juillet l'avaient arrêtée. La température orageuse que nous traversons a amené sa réapparition il y a une quinzaine de jours, et le mal marche à grands pas actuellement; si bien que quelques vignes sont menacées de perdre prochainement toutes leurs feuilles. Tout le vignoble est menacé du même accident, en sorte que le peu de raisin existant court grand risque de n'atteindre qu'une maturité fort incomplète.

Les résultats obtenus par les lycées de filles ne sont pas des plus brillants : le lycée de Reims a présenté aux examens du brevet élémentaire six élèves; toutes les six ont été refusées.

L'Art dans le Costume, JOURNAL des MODES ÉLEGANTES, offre aux Dames le très grand avantage d'être un conseiller fort apprécié pour les Modes Nouvelles, et dont le goût toujours sûr ne laisse jamais en défaut, en même temps qu'un Journal d'Instruction professionnelle. Il publie des articles de Coupe et Couture, ainsi que des renseignements précieux d'un grand intérêt pratique pour les personnes du métier ou qui veulent confectionner elles-mêmes. L'abonnement d'essai est de 3 fr. 50 pour six mois. Le Journal paraît le 15 et le 30 de chaque mois. Adresser lettres et mandats à l'Administrateur, 45, rue de Richelieu, à Paris.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.
ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Bains de mer de Préfailles

(Loire-Inférieure)
Le village de Préfailles est situé à l'entrée de la baie de Bourgneuf; on y arrive par le chemin de fer de Nantes à Pornic.

SOURCE FERRUGINEUSE BICARBONATÉE
Très remarquable.

M. BOURASSEAU, de Saumur, concessionnaire.

Vente des Eaux de Préfailles et Limonade ferrugineuse.
S'adresser, pour renseignements et pour avoir la notice, à M. BOURASSEAU, concessionnaire à Préfailles (Loire-Inférieure).

INJECTION BROU
40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^{en}, 102, rue Richelieu, PARIS.

BOURSE DE PARIS

DU 24 AOUT 1886.

Rente 3 0/0	82 97
Rente 3 0/0 amortissable	85 20
Rente 3 0/0 (nouvelle)	82 20
Rente 4 1/2	108 35
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 50

PAUL GODDT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

1^o Une BELLE MAISON d'habitation avec grand jardin, à Fontevault;
2^o Une autre BELLE MAISON, à Candes, à quelques pas de la Vienne.

A LOUER

Une BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, à Fouzay, sur la route et le bord de la Loire. (538)

Etude de M^e BELDENT, notaire à Noyant (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE
Une jolie

Maison de Campagne

LA BLANCHETIÈRE

Sise commune de Noyant, près la route de Saumur, à 1,500 mètres de la gare de Linières-Bouton;

Comprenant: plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, cour, jardin et douve;

Vigne de 2 hectares, en plein rapport, prairie artificielle de 1 hectare 40 ares.

Le tout d'un seul ensemble.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BELDENT, notaire.

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

Etude de M^e PAU-PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de saisie-exécution

Le samedi 28 août 1886, à midi, à Saumur, place du Champ-de-Foire.

Il sera vendu:

Un bœuf et dix vaches ou génisses, en très-bon état.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise

Située rue d'Orléans, 78.

S'adresser à M^{me} MORDBET, boulevard de Saumur, 44, Angers.

A VENDRE

Un PHAËTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (549)

A VENDRE

BEAU CHIEN D'ARRÊT

Agé de 18 mois.

S'adresser au bureau du journal.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUËCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUËCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

AU PALAIS DES MARCHANDS

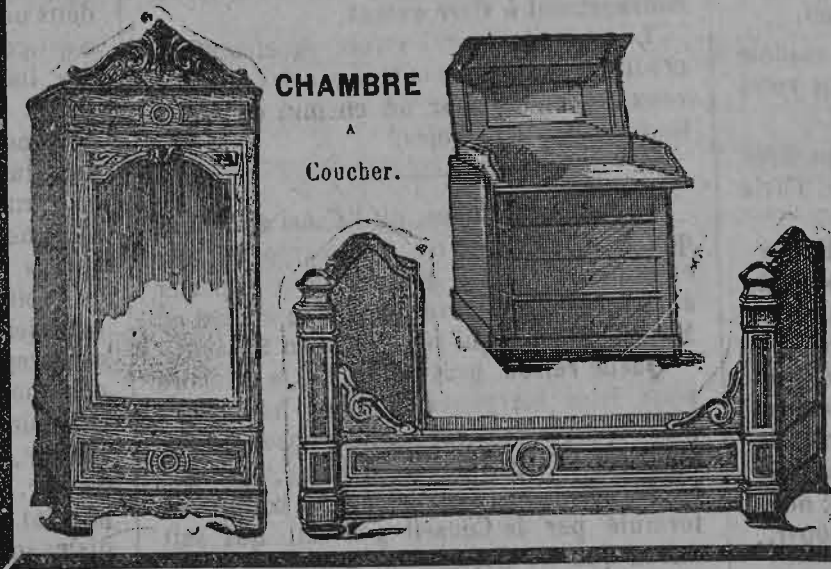
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Lingerie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Offres et Demandes

ON DEMANDE, pour l'île de Trèves, près Saumur, un garde ayant quelques connaissances du cheval.

S'adresser au bureau de l'Usine à gaz. (596)

UNE MAISON DE MERCERIE demande une employée intelligente et une débutante.

S'adresser au bureau du journal.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde qui ne contient aucun principe toxique ni caustique, guérit sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 20 malades depuis plus de 40 ans, 60 depuis 5 ans, 22 de 4 jours à 2 ans; le résultat moyen a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS													
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS					SAUMUR — BOURGUEIL					SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS					SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir				
Saumur(ori.)	2 12	6 54	8 10	10 32	Loudun . . .	8 42	1 53	9 11	10 10	Saumur . . .	8 21	12 18	4 55	5 05	Saumur . . .	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 41	10 48	
Saumur(état)	2 68	6 50	8 28	10 30	Thouars . . .	6 15	12 40	1 30	4 24	Bourgueil . .	8 20	12 18	4 55	5 05	St-Martin . .	7 08	9 26	1 33	3 41	7 54	10 51	1 00	
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	Port-Boulet .	8 30	12 30	5 05	7 06	St-Clément .	7 15	9 33	1 40	3 48	7 51	10 58	1 07	
Varr.-Chacé .	7 10	8 48	10 52	1 22	— (dép.)	6 58	1 22	2 23	5 03	Saumur . . .	9 04	1 15	7 06	7 06	Les Rosiers .	7 23	9 41	1 47	3 55	7 58	10 55	1 10	
Brézé s.-Cyr.	7 18	9 02	11 06	1 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	1 30	2 38	5 17	Chinon . . .	7 43	4 41	8 58	8 58	La Ménitrée .	3 31	7 35	9 53	2 07	8 04	11 01	2 10	
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	Varr.-Chacé .	7 28	1 46	2 46	5 24	Port-Boulet .	8 40	12 20	6 24	6 24	Angers . . .	3 58	8 23	10 41	2 40	8 28	11 25	2 50	
— (dép.)	2 38	7 38	9 26	11 24	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	3 01									
Thouars . . .	2 57	8 06	9 54	11 52	Saumur(état)	7 49	1 27	3 02	5 40														
Loudun . . .	3 07	8 09	9 57	11 55	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	5 38														
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR																		
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir				
Saumur (or.)	6 54	8 28	9 31	10 31	Saumur(ori.)	7 57	1 28	3 04	5 42	Chât.-d-Loir	4 43	8 01	12 15	12 34	Saumur . . .	3 26	8 31	9 26	12 04	4 48			
Saumur(état)	6 50	8 24	9 27	10 27	Vivry . . .	8 12	1 36	3 16	5 54	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27	Varennes . .	8 34	9 37	1 12	4 48	7 54			
Nantilly	7 04	8 37	9 40	10 40	Blou . . .	8 22	1 42	3 25	6 03	Vernantes . .	6 17	9 42	1 10	1 27	Port-Boulet .	3 49	8 45	9 45	1 12	4 48			
Montreuil (a)	7 31	9 19	10 22	11 22	Noyant-Méon	8 39	1 54	3 38	6 14	Blou . . .	6 29	9 54	1 10	1 27	La Chapelle .	4 24	9 29	10 09	1 52	5 10			
— (dép.)	7 34	9 35	10 38	11 38	Vernantes . .	9 13	2 16	4 04	6 38	Vivry . . .	6 38	10 03	1 10	1 27	Ngeais . . .	4 24	9 29	10 09	1 52	5 10			
le Vaudelnay	7 44	9 46	10 49	11 49	Noyant-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 43	To urs . . .	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40			
Baugé . . .	7 58	9 56	10 59	11 59	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 43	Saumur(ori.)	6 50	10 15	1 53	2 09									
Doué . . .	8 05	10 03	11 06	12 06																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.